REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 12

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : Didier BRUZY, Jean REIG, Pascal BRUZY, Marc MARTY, Pascal MAILLOLS, Joseph REIG Syndics titulaires

Excusés : Daniel MARTY, Syndic titulaire et Jean-Christophe GUINCHARD, Syndic suppléant

Monsieur Marc MARTY a été nommé secrétaire.

Le président présente le rapport d'analyse des offres suite à l'appel d'offre relatif aux travaux de cuvelage à réaliser au lieu-dit « dessus le rec » sur la commune de Bouleternère. Il y a eu quatre offres. Suite à l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise RAZEL BEC avec une note de 89.38/100
Le président propose donc aux syndics de valider la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise RAZEL BEC pour un montant de 269 979.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Approuve la proposition de la commission d'appel d'offres dans le choix de l'entreprise RAZEL BEC pour un montant de 269 979.50 € HT ;**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 25 juin 2026

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 6

Date de la convocation

Le 12 juin 2026

OBJET

ATTRIBUTION
MARCHE DE CUVELAGE
« DESSUS LE REC »
BOULETERNERE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission le

30 juin 2026